

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 964

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la perte de pouvoir d'achat pour les bénéficiaires engendrée par la sous-revalorisation des pensions et des prestations sociales par rapport à la hausse des prix.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la remise d'un rapport sur la perte de pouvoir d'achat qu'entérine les sous-revalorisations des prestations sociales et des retraites.

Le gouvernement se vante de faire des "coups de pouce" important aux Français. En réalité, nous seulement les revalorisations sont seulement anticipées, c'est à dire que le gouvernement donne maintenant ce qu'il aurait dans tous les cas dû donner plus tard, mais surtout le montant de 4 % ne compense pas du tout l'inflation, attendue à 5,5 % au moins sur l'année et qui culmine déjà à 5,8 % en juin.

Le gouvernement se réfugie derrière les revalorisations ayant eu lieu au premier janvier pour les retraites et au 1er avril pour les prestations afin de montrer que le total couvre à peu près l'inflation. Il ment : ces revalorisations ont eu lieu pour compenser l'inflation... de l'année dernière ! Entre temps, les ménages ont concrètement perdu du pouvoir d'achat qui ne sera jamais récupéré. Et ils continueront d'en perdre puisque la revalorisation n'est pas à la hauteur de l'inflation. Par cet amendement, nous demandons la remise d'un rapport qui quantifie cette perte.